



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

0811-003 0811-004

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 18 janvier 2011, les règlements d'emprunt suivants :

- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 0811-003**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 465 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES – RÈGLEMENT NUMÉRO 0811-003

- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 0811-004**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 475 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFÉCTION DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMUNAUTAIRES - RÈGLEMENT NUMÉRO 0811-004

Les règlements **0811-003** et **0811-004** sont entrés en vigueur en date du 24 février 2011, suite à leur approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ils peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, ainsi qu'à la mairie d'arrondissement situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce dix-septième jour du mois de mars deux mille onze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le dix-septième jour du mois de mars deux mille onze et qu'une copie a été affichée au bureau d'arrondissement le dix-huitième jour du mois de mars deux mille onze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois de mars deux mille onze.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement